

**AUSY**  
**Ensemble du Personnel**  
REGIME FRAIS DE SANTE AU 1er janvier 2018

Nature des actes	GARANTIES CIBLES			
	Régime "Base" Obligatoire <b>Responsable</b>		Régime "Surcomplémentaire 2018" Obligatoire <b>Non Responsable</b>	
<b>Frais médicaux courants</b>				
Consultation/Visites Généraliste, Spécialiste <b>OPTAM</b>	300 % de la BR			
Consultation/Visites Généraliste, Spécialiste, <b>HORS OPTAM</b>	<b>TM + 100 % de la BR</b>		300 % de la BR	
Radiologie <b>OPTAM</b>	300 % de la BR			
Radiologie <b>HORS OPTAM</b>	<b>TM + 100 % de la BR</b>		300 % de la BR	
Actes de spécialité et actes techniques <b>OPTAM</b>	300 % de la BR			
Actes de spécialité et actes techniques <b>HORS OPTAM</b>	<b>TM + 100 % de la BR</b>		300 % de la BR	
Auxiliaires Médicaux	300 % de la BR			
Analyses et travaux de laboratoire	300 % de la BR			
Pharmacie remboursée SS	100% TM			
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale / Maternité</b>				
	<i>Conventionné</i>	<i>Non Conventionné</i>	<i>Conventionné</i>	<i>Non Conventionné</i>
Frais de séjour	100% FR -SS	90% FR -SS		
Honoraires médicaux et chirurgicaux <b>OPTAM</b>				
Honoraires médicaux et chirurgicaux <b>HORS OPTAM</b>	<b>TM + 100 % de la BR</b>		100% FR - SS	90% FR - SS
Forfait journalier hospitalier	100% FR			
Chambre particulière	3 % PMSS/jour			
Frais d'accompagnant (enfant moins de 16 ans)	1,5 % PMSS/jour			
<b>Optique</b>				
Limitation à une paire de lunettes tous les 2 ans pour les adultes, sauf changement de dioptrie Limitation à 1 paire de lunettes par an pour les enfants				
<b>Monture</b>	<b>150 €</b>			
<b>Verres simples</b>	<b>150€/Verre</b>			
<b>Verres Complexes</b>	<b>300€/Verre</b>			
<b>Verres complexes et très complexes</b>	<b>350€/Verre</b>		<b>100€/verre</b>	
Lentilles (y compris jetables) prises en charge par la Sécurité Sociale	200 % de la BR + 7% PMSS			
Lentilles (y compris jetables) non prises en charge par la Sécurité Sociale	5 % PMSS + 8% PMSS			
Chirurgie de l'œil	700€/œil			
<b>Dentaire</b>				
Soins dentaires	400 % de la BR			
Inlays - Onlays	400 % de la BR			
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	400 % de la BR			
Prothèses dentaires non prises en charge par la SS	430,00 €			
Parodontologie	200€ proposé en option1			
Implant non pris en charge par la SS (pilier implantaire + implant)	1 000€/implant dans la limite de 2 implants/an/bénéficiaire			
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale	400 % de la BR			
Orthodontie non remboursée par la Sécurité Sociale	400 % de la BR			
<b>Autres soins</b>				
Appareillage : Audioprothèse	100 % FR - SS			
Appareillage autre que audio et dentaire	100 % FR - SS			
Frais de transport	100% TM			
Médecine douce (Ostéopathie, chiropractie)	1,45 % du PMSS/séance (Max 4 séances/an)			
<b>Actes de prévention pris en charge par la SS</b>				
<b>L'ensemble des actes de prévention listés à l'arrêt du 8 juin 2006 sont pris en charge au titre des postes dont ils relèvent au minimum à 100% du ticket</b>				
<b>Maternités / Cures thermales</b>				
Maternité/Adoption	10% du PMSS			
Cures thermales prises en charge par Sécurité sociale	10 % du PMSS			